



Mérignac

20.12.2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil Municipal du 19 décembre 2018

Le conseil municipal de Mérignac s'est réuni hier soir. Alain Anziani a ouvert la réunion par l'annonce d'un gel des tarifs municipaux jusqu'à la fin du mandat. Outre le vote du budget, l'ordre du jour était particulièrement chargé : Schéma directeur des équipements scolaires, Schéma directeur des équipements sportifs, mise en place du dispositif Participation citoyenne, acquisition d'une parcelle pour la réalisation d'un 9^{ème} parc, lancement du budget participatif.

Le Conseil Municipal a débuté par une minute de silence dédiée aux victimes de la fusillade du marché de Noël de Strasbourg. Alain Anziani, Maire de Mérignac, a ensuite ouvert la réunion en annonçant le gel de tous les tarifs municipaux jusqu'à la fin du mandat, et ce sans répercuter l'inflation. Cette stabilisation portera sur la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, les centres de loisirs et de vacances, les classes de découverte, les transports scolaires, les stages sportifs, les activités du conservatoire ainsi que les prestations du CCAS dédiées aux seniors. Cette décision traduit la volonté de la municipalité de préserver le pouvoir d'achat des Mérignacais, et va de pair avec la stabilité des taux de fiscalité depuis 10 ans.

Un budget 2019 équilibré et volontariste

Le budget primitif 2019 respecte les orientations qui engagent la commune dans le contrat passé avec l'Etat (augmentation maximum de 1,35 % des dépenses de fonctionnement). La bonne tenue de la section de fonctionnement permet pour la dixième année consécutive de conserver des taux d'imposition stables. Ce cercle vertueux permet également d'améliorer significativement le niveau d'autofinancement de 40% (7,13 millions d'euros en 2019, 5,09 millions d'euros en 2018). Le niveau d'autofinancement permet une dynamique forte des dépenses d'équipement qui progresse de plus de 46% entre 2018 et 2019. Cette montée en puissance s'explique par le fait que de nombreux projets étudiés sont aujourd'hui arrivés à maturité et seront en phase de travaux en 2019. Quelques exemples : études et travaux de la Maison des Habitants de Chemin Long (2 060 000 €), création d'un terrain synthétique au Burck (1 300 000 €), acquisition foncière pour la réalisation d'un 9^{ème} parc. Au total, les dépenses d'équipement s'élèvent à 18,3 millions d'euros. Le budget primitif 2019 s'élève à 108 695 602 euros.

Ce budget équilibré et volontariste maintient un haut niveau de services à la population ainsi qu'un niveau égal des subventions aux associations.

Alain Anziani a souligné le rôle moteur des collectivités locales et particulièrement des villes : « Les villes expérimentent, mettent en place, elles sont au cœur de l'action. Nous sommes en

première ligne pour trouver des solutions aux besoins des habitants tout en conciliant écologie et réalisme social ».

Bientôt un 9^{ème} parc

Le conseil municipal a voté l'acquisition d'une parcelle de 1,6 hectares pour débiter la réalisation d'un 9^{ème} parc de la Ville dans le quartier de Pichey. Ce parc sera proche du tramway et de la nouvelle résidence des Arillos. A terme, la Ville de Mérignac souhaite acquérir une emprise privée naturelle de 8 hectares pour créer ce parc.

Schéma directeur des équipements scolaires

Les élus mérignacais ont approuvé à l'unanimité le Schéma directeur des équipements scolaires permettant d'accompagner et orienter les choix municipaux sur la période 2018 / 2024 en tenant compte des besoins de la population et des moyens de la Ville. Les écoles de Mérignac accueilleront 690 élèves de plus entre 2018 et 2024 (115 élèves de plus par an en moyenne). Ainsi 27 ouvertures de classes sont prévues. A noter : la construction de deux nouveaux groupes scolaires dans le secteur Marne Soleil et dans le quartier de Chemin Long. En parallèle, le Programme Pluriannuel d'Investissement 2014 – 2020 dégage une moyenne de 1,18 millions d'euros par an pour la rénovation des bâtiments scolaires et accueils de loisirs, soit un total de 5,9 millions d'euros depuis 2014.

Schéma directeur des équipements sportifs

Toujours dans une optique de prospective et d'adaptation aux besoins et aux usages, le conseil municipal a également voté à l'unanimité le Schéma directeur des équipements sportifs.

La ville de Mérignac compte aujourd'hui 128 équipements sportifs, 49 fédérations sont représentées sur le territoire de la commune. On dénombre 197 licenciés pour 10 000 habitants, ce qui est nettement supérieur aux communes de taille équivalente (1568 pour 10 000 habitants). 93% des pratiques sportives sont tournées vers le loisir et la pratique amateur. Projets en cours relatifs aux équipements structurants : Réalisation d'un stade nautique d'intérêt métropolitain, extension du gymnase Edouard Herriot, augmentation de la capacité d'accueil en tribunes du gymnase Coubertin (où se jouent les matches du MHB), la piste d'athlétisme du stade Robert brettes sera refaite ainsi que les terrains synthétiques du stade du Jard.

Projets à l'étude : un nouveau complexe sportif est à l'étude dans le quartier de Beutre. Réhabilitation du stade du Jard et du gymnase Brettes, extension de la capacité d'accueil du stade Cruchon.

Concernant les équipements de proximité, plusieurs projets sont en cours : achat et réhabilitation du gymnase Caillavet, création d'un pôle tennistique sur le site de la Roseraie avec 8 nouveaux courts, création d'un terrain synthétique de rugby au Burck, création de deux terrains synthétiques de rugby sur le site de Brettes.

Cécile Saint-Marc, adjointe au maire déléguée au sport a rappelé que le sport représente 20% des dépenses d'équipement au budget 2019.

Lancement du budget participatif

Mérignac souhaite renforcer les actions de démocratie de proximité en lançant le budget participatif. Objectifs : favoriser la participation des habitants, faire émerger des projets liés au quotidien des Mérignacais, améliorer la transparence de l'action publique. Une enveloppe de 200 000 euros est allouée au budget participatif (les projets ne pourront pas excéder 50

000 euros chacun). Une soirée de lancement est organisée le 14 janvier, les habitants pourront proposer leurs projets du 15 janvier au 28 février 2019. Une instruction des projets permettra d'examiner leur faisabilité, une préselection aura lieu par un Comité des projets, puis les habitants pourront voter pour leurs projets préférés sur une plateforme numérique dédiée.

Participation citoyenne

La tranquillité publique est une préoccupation majeure. Le conseil municipal a voté la mise en place du dispositif « Participation citoyenne ». L'objectif est notamment de lutter contre les cambriolages par le biais d'un renforcement des liens entre les citoyens et la police. Après signature d'une convention entre le Maire, le Préfet et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Maire choisit le ou les quartiers concernés et les citoyens référents de la Participation citoyenne. En parallèle un fonctionnaire rattaché au commissariat local devient l'interlocuteur de référence de ces derniers. Les référents de la Participation citoyenne feront remonter des informations à la Police nationale ou municipale. Ce dispositif, déjà testé dans 19 départements, sera déployé progressivement et évalué annuellement.

Ouvertures dominicales en 2019

Le conseil municipal a fixé les dates d'ouvertures des commerces le dimanche pour 2019 : 13 janvier, 30 juin, 8 septembre, 24 novembre, 1, 9, 15, 22 et 29 décembre.

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69 – v.bougant@merignac.com